



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
11 mai 2022
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement
Commission du commerce et du développement
Groupe intergouvernemental d'experts du droit
et de la politique de la concurrence
Vingtième session
Genève, 20-22 juillet 2022
Point 2 de l'ordre du jour provisoire
Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Ordre du jour provisoire annoté

I. Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Rapport sur l'application des principes directeurs et procédures relevant de la section F de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives.
4. Rapport du groupe de travail sur les modalités des examens collégiaux volontaires du droit et de la politique de la concurrence et de la protection du consommateur de la CNUCED.
5. Rapport du groupe de travail sur les ententes internationales.
6. Le rôle du droit et de la politique de la concurrence dans l'appui aux microentreprises et aux petites et moyennes entreprises dans le contexte de la reprise économique après la pandémie.
7. Redéfinition des modalités d'application du droit de la concurrence : les enseignements tirés de la pandémie, en particulier sur les marchés socialement importants – les mesures efficaces contre la pandémie et la reprise économique après celle-ci : enjeux et perspectives.
8. Examen collégial volontaire du droit et de la politique de la concurrence : Bangladesh.
9. Examen des activités de renforcement des capacités et d'assistance technique en matière de droit et de politique de la concurrence.
10. Ordre du jour provisoire de la vingt et unième session du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence.
11. Adoption du rapport de la vingtième session du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence.



II. Annotations

Point 1

Élection du Bureau

1. Le Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence élira un président/une présidente et un vice-président-rapporteur/une vice-présidente-rapporteuse.

Point 2

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

2. Le Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence souhaitera sans doute adopter l'ordre du jour provisoire figurant à la section I ci-dessus.

3. Il est proposé que la séance plénière d'ouverture de la vingtième session du Groupe intergouvernemental d'experts, qui débutera le mercredi 20 juillet 2022 à 15 heures, soit consacrée aux questions de procédure (points 1 et 2 de l'ordre du jour provisoire) et aux déclarations liminaires. La séance plénière de clôture, prévue le vendredi 22 juillet 2022, sera consacrée à l'adoption de l'ordre du jour provisoire de la vingt et unième session du Groupe intergouvernemental d'experts et à l'adoption du rapport de la vingtième session (points 10 et 11). Vu la brièveté de la session, le Vice-Président-Rapporteur/la Vice-Présidente-Rapporteuse sera autorisé(e) à achever la rédaction du rapport final après la séance de clôture.

4. Les autres séances, qui se tiendront entre le 20 juillet (après l'élection du Bureau et les déclarations générales) et la matinée du 22 juillet, pourront donc être consacrées aux questions de fond (points 3 à 9 de l'ordre du jour provisoire). Au besoin, l'adoption du rapport pourra être repoussée jusqu'à la fin de la journée du 22 juillet pour qu'une séance de travail informelle puisse avoir lieu l'après-midi.

Document(s) :

TD/B/C.I/CLP/62

Ordre du jour provisoire annoté

Point 3

Rapport sur l'application des principes directeurs et procédures relevant de la section F de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives

5. Conformément à la résolution B adoptée par la huitième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives (TD/RBP/CONF.9/9), le Groupe intergouvernemental d'experts assistera à un exposé du secrétariat et des États membres sur la mise en œuvre des principes directeurs et procédures relevant de la section F de l'Ensemble de principes et de règles.

Point 4

Rapport du groupe de travail sur les modalités des examens collégiaux volontaires du droit et de la politique de la concurrence et de la protection du consommateur de la CNUCED

6. Conformément au paragraphe 16 b) de la résolution A adoptée par la huitième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives (TD/RBP/CONF.9/9), et au paragraphe 11 des conclusions

concertées qu'il a adoptées à sa dix-neuvième session (TD/B/C.I/CLP/61), le Groupe intergouvernemental d'experts assistera à un exposé du secrétariat concernant le groupe de travail sur les examens collégiaux volontaires du droit et de la politique de la concurrence et de la protection du consommateur de la CNUCED. Il devrait prendre des décisions sur les activités futures.

Point 5

Rapport du groupe de travail sur les ententes internationales

7. Conformément au paragraphe 12 des conclusions concertées qu'il a adoptées à sa dix-neuvième session (TD/B/C.I/CLP/61), le Groupe intergouvernemental d'experts assistera à un exposé du secrétariat concernant le groupe de travail sur les ententes internationales. Il devrait prendre des décisions sur les activités futures.

Point 6

Le rôle du droit et de la politique de la concurrence dans l'appui aux microentreprises et aux petites et moyennes entreprises dans le contexte de la reprise économique après la pandémie

8. Conformément au paragraphe 17 des conclusions concertées qu'il a adoptées à sa dix-neuvième session (TD/B/C.I/CLP/61), le Groupe intergouvernemental d'experts organisera une réunion-débat sur ce sujet.

Point 7

Redéfinition des modalités d'application du droit de la concurrence : les enseignements tirés de la pandémie, en particulier sur les marchés socialement importants – les mesures efficaces contre la pandémie et la reprise économique après celle-ci : enjeux et perspectives

9. Conformément au paragraphe 16 des conclusions concertées qu'il a adoptées à sa dix-neuvième session (TD/B/C.I/CLP/61), le Groupe intergouvernemental d'experts examinera la note du secrétariat intitulée « Redéfinition des modalités d'application du droit de la concurrence : les enseignements tirés de la pandémie, en particulier sur les marchés socialement importants – les mesures efficaces contre la pandémie et la reprise économique après celle-ci : enjeux et perspectives » (TD/B/C.I//CLP/63).

Document(s) :

TD/B/C.I//CLP/63

Redéfinition des modalités d'application du droit de la concurrence : les enseignements tirés de la pandémie, en particulier sur les marchés socialement importants – les mesures efficaces contre la pandémie et la reprise économique après celle-ci : enjeux et perspectives

Point 8

Examen collégial volontaire du droit et de la politique de la concurrence : Bangladesh

10. Conformément au paragraphe 14 des conclusions concertées que le Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence a adoptées à sa dix-neuvième session (TD/B/C.I/CLP/61), la CNUCED devrait continuer à procéder à des examens collégiaux du droit et de la politique de la concurrence à la demande des États membres et en fonction des ressources disponibles. Le rapport complet de l'examen collégial du droit et de la politique de la concurrence du Bangladesh sera communiqué (UNCTAD/DITC/CPL/2022/1) et, pour faciliter les débats dont il fera l'objet, un aperçu sera distribué dans toutes les langues (TD/B/C.I/CLP/64).

Document(s) :

TD/B/C.I/CLP/64

Examen collégial volontaire du droit et de la politique de la concurrence du Bangladesh : aperçu

Point 9

Examen des activités de renforcement des capacités et d'assistance technique en matière de droit et de politique de la concurrence

11. Le Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence examinera la note du secrétariat intitulée « Examen des activités de renforcement des capacités et d'assistance technique en matière de droit et de politique de la concurrence » (TD/B/C.I/CPLP/31-TD/B/C.I/CLP/65). Il entendra un exposé du secrétariat sur les principales activités menées et les projets en cours, ainsi que des contributions de représentants de pays bénéficiaires et d'organismes donateurs.

Document(s) :

TD/B/C.I/CPLP/31–

TD/B/C.I/CLP/65

Examen des activités de renforcement des capacités et d'assistance technique en matière de droit et de politique de la concurrence et de la protection du consommateur

Point 10

Ordre du jour provisoire de la vingt et unième session du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence

12. En sa qualité d'organe préparatoire de la vingt et unième session, le Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence aura à approuver l'ordre du jour provisoire de sa session suivante.

Point 11

Adoption du rapport de la vingtième session du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence

13. Le Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence adoptera son rapport à la Commission du commerce et du développement.

Les experts qui ont l'intention de soumettre des documents et des contributions sont priés d'en informer le secrétariat de la CNUCED avant le vendredi 20 mai 2022. Les documents et les contributions écrites peuvent être soumis au secrétariat jusqu'au vendredi 24 juin 2022.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à M^{me} Valentina Rivas, spécialiste de la gestion de programme, ou à M. Pierre Horna, juriste (Service des politiques de concurrence et de protection des consommateurs, Division du commerce international et des produits de base de la CNUCED) (courriel : valentina.rivas@un.org ou pierre.horna@un.org).